

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 303 Subvention à l'association Compagnie Pérédelkino (14e)

M. François DAGNAUD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Compagnie Pérédelkino, 52 avenue du Général Leclerc à Paris 14e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 2 juillet 2012

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros, au titre de 2012, pour les projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Compagnie Pérédelkino, 52 avenue du Général Leclerc à Paris 14e arrondissement, pour le fonctionnement de ses ateliers de théâtre. N° SIMPA 944/ 2012-01784.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004: Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.